

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 27516**

présenté par

M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor, M. Lecoq, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 56

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

"1° De présenter l'évolution prévue et constatée du niveau des pensions pour chaque catégorie socioprofessionnelle, ainsi que les effets de l'instauration du système universel de retraite sur le taux de pauvreté ;"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la première mission du comité d'expertise soit d'évaluer et de présenter l'évolution prévue et constatée des pensions pour chaque catégorie socioprofessionnelle et l'incidence de l'instauration du système universel sur le taux de pauvreté en France.